

# MICROFINANCE ET PLURALITÉ DES NORMES

## RÉFLEXIONS À PARTIR D'EXPÉRIENCES OUEST-AFRICAINES

**Eveline BAUMANN**

Présentée par les décideurs nationaux et les bailleurs de fonds internationaux comme moyen privilégié de lutte contre la pauvreté et comme instrument indispensable à l'émergence de l'entrepreneuriat, la microfinance fait désormais partie intégrante de l'intermédiation financière au sud du Sahara. Ainsi, en 2000, les institutions de la microfinance (IMF) dans l'UMOA (Union monétaire ouest-africaine) — huit pays ouest-africains avec une population totale de 68 millions de personnes<sup>1</sup> — sont au nombre de 300 et disposent de près de 3 000 points de service. Alors que 5,1 millions d'individus en sont désormais les bénéficiaires et que 40 % parmi eux sont de sexe féminin, le taux de pénétration des IMF est de l'ordre de 22 %<sup>2</sup>. Les opérateurs ont pris l'habitude de mesurer la performance des IMF en termes de structures agréées, de guichets ouverts, de prêts distribués, de taux de remboursement et de populations sensibilisées, et ils sont nombreux à se féliciter des résultats atteints. Est-ce à dire que l'on dispose effectivement d'une « technologie » permettant de prêter aux pauvres et d'améliorer par là leurs conditions de vie d'une part, de promouvoir l'entrepreneuriat d'autre part ?

---

1. Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

2. Source : BCEAO, BOAD, UEMOA (2002). Le taux de pénétration définit le rapport entre nombre de bénéficiaires et population cible exprimée en termes de familles de six membres. Nous ne disposons pas de données équivalentes pour la Mauritanie dont il sera également question ici et où la microfinance est encore une réalité relativement récente.

Dans la réalité, les situations s'avèrent souvent complexes, et cela d'autant plus que les institutions en question regroupent des expériences trop variées pour permettre une appréciation d'ensemble univoque. Par ailleurs, mesurer l'impact de la microfinance à travers les seuls résultats économiques correspond à une vision réductrice des expériences, car indépendamment de l'aspect purement matériel, la microfinance contribue à l'introduction et à l'enracinement progressif de normes qui renvoient autant à l'économique qu'au politique et au social, normes qui sont largement déterminées par l'extérieur et qui peuvent effectivement entrer en synergie avec l'*habitus* local. Mais elles peuvent aussi s'opposer aux pratiques des bénéficiaires et donner lieu à des interprétations multiples et parfois lourdes de conséquences pour la survie des institutions. Et si souvent la microfinance semble poser davantage de problèmes qu'elle n'est en mesure d'en résoudre, dans le contexte actuel de globalisation c'est en tant que fait social total qu'elle fait sens. Par le biais des normes qu'elle véhicule, elle participe à la transformation des rapports sociaux, pendant inévitable de l'avènement du marché.

On s'interrogera tout d'abord sur la difficile équation entre lutte contre la pauvreté et émergence d'un véritable entrepreneuriat, équation qui doit tenir compte de l'exigence de pérennité des IMF réclamée par les bailleurs. Ensuite, il s'agira d'élargir le débat pour porter un regard sur les répercussions socio-économiques liées à la microfinance dans les pays faisant partie de l'UMOA et en Mauritanie. Ces répercussions s'inscrivent dans la durée et, indépendamment de toutes les considérations purement économiques, elles incitent la société à faire « peau neuve ». Et enfin, nous insisterons sur la fragilité de ces institutions face aux nombreuses sollicitations qu'elles suscitent<sup>3</sup>.

### **Lutte contre la pauvreté, entrepreneuriat et viabilité des IMF<sup>4</sup>**

Si la microfinance rencontre un si grand succès auprès des bailleurs de fond, des décideurs nationaux et des populations bénéficiaires, c'est qu'elle correspond à ce que l'on pourrait qualifier une formule

---

3. L'argumentation qui suit s'appuie sur des données collectées dans le cadre de l'équipe AUF (Agence universitaire de la francophonie) : « La microfinance entre lutte contre la pauvreté et développement de l'entrepreneuriat », lors de missions au Sénégal, au Mali, au Burkina et en Mauritanie. Les connaissances du terrain sénégalais ont été acquises grâce à un séjour de longue durée (1994-1998 ; corpus Baumann, Sénégal/DES/94-97 et Sénégal/DES/02) et de missions ponctuelles (IRD, UR Travail et Mondialisation). Pour plus de détails, voir aussi Baumann (1998, 1999, 2001). Je remercie mes interlocuteurs de leur disponibilité à mon égard. Mes remerciements vont tout particulièrement au personnel de la cellule AT-CPEC et du PA-SMEC de Dakar.

4. Dans la suite du texte, nous utiliserons indistinctement IMF et mutuelles d'épargne et de crédit.

politiquement correcte : ceux qui souhaitent l'avènement de plus d'équité dans les sociétés du Sud y trouvent autant leur compte que ceux qui appellent de leurs vœux la « culture d'entreprise » supposée indispensable au décollage des économies peu développées. La réalisation de ce double objectif par le seul biais de la microfinance se heurte cependant à un certain nombre d'obstacles.

*Populations et bailleurs : des objectifs souvent divergents*

En ce qui concerne les effets en termes de lutte contre la pauvreté, les résultats ne sont pas nécessairement concluants (Doligez, 2002 ; Gentil, 2002 ; Hollis & Sweetman, 1998 ; Mosley & Hulme, 1998). Ils *ne sont pas* concluants — y compris pour les organisateurs du sommet de la microfinance en 2002 —, car si l'on dénombre, en 2000, plus de 30 millions de familles bénéficiaires de la microfinance dans le monde, seulement 19 millions parmi elles sont considérées comme pauvres, en termes de ressources monétaires. On estime qu'en Afrique et en Amérique latine, seulement 6 % des familles les plus pauvres ont accès à la microfinance (Gibbons & Meehan, 2002). De plus, les résultats *ne peuvent* être concluants, car la seule définition de la pauvreté et le ciblage des populations devant bénéficier des programmes de lutte contre la pauvreté posent problème. Loin de se réduire à une simple réalité statique telle qu'elle s'exprime à travers le faible niveau des revenus ou des investissements productifs, la pauvreté est un phénomène pluridimensionnel qui s'inscrit dans le temps. Elle correspond tout d'abord à un processus et à l'absence de liens sociaux favorisant des conditions de vie plus décentes<sup>5</sup>. Sur le terrain, on constate souvent que le véritable problème est moins la pauvreté en tant que telle, que l'appauvrissement ou le sentiment d'appauvrissement qui frappe des couches s'étant pendant longtemps senties à l'abri de la précarité.

De plus, les desiderata des populations cibles ne correspondent pas nécessairement aux intentions des bailleurs, ces derniers souhaitant faciliter aux populations démunies l'accès aux prêts, alors qu'aux yeux de ces mêmes populations, le prêt peut paraître incompatible avec leurs convictions religieuses<sup>6</sup>. Plus souvent encore, les bénéficiaires pressentis d'opérations de la microfinance font preuve d'une grande aversion par rapport aux risques liés à l'endettement. Pour les pauvres, l'attrait des institutions de la microfinance réside tout d'abord dans la sécurisation de

---

5. Cf. GENTIL (2001) et les différents rapports *Exclusion et liens financiers* du centre Walras (Servet, Guérin, 2002, et < [www.isb-lyon.cnrs.fr/labo/walras](http://www.isb-lyon.cnrs.fr/labo/walras) >).

6. On pense notamment à certaines zones en Mauritanie où la faible demande de prêts « étouffe » les agents de l'intermédiation financière. Le même phénomène a été constaté en Casamance (Sénégal).

l'épargne au sens large. Autrement dit, ils souhaitent mettre leurs économies à l'abri non seulement de vols et de destructions par les éléments naturels, mais aussi de sollicitations diverses émanant des proches et de leurs propres tentations de dépenses<sup>7</sup>. C'est cet aspect de sécurisation qui motive les futurs adhérents à se regrouper, notamment en milieu rural. Voilà ce que semble indiquer la progression de l'épargne constatée par exemple au Sénégal en 2000, alors que la distribution des prêts a enregistré une baisse.

Par ailleurs, s'il y a effectivement octroi de crédits, ceux-ci sont *in fine* souvent destinés à la consommation et permettent aux pauvres d'améliorer, à court terme, leur niveau de vie au quotidien, mais leur impact positif dans le long terme n'est pas nécessairement acquis. Les *success stories* dont la presse se fait régulièrement l'écho ne peuvent faire oublier que ce n'est guère parmi les pauvres que se comptent les fortunés de demain et que se distinguent les futurs chefs d'entreprises<sup>8</sup>.

### Entreprendre ou être entrepreneur

La prudence est également de mise lorsqu'il s'agit, justement, d'apprécier l'émergence de l'entrepreneuriat grâce à la microfinance (Buckley, 1997). À supposer qu'il y ait unanimité quant à la définition de cet entrepreneuriat, dans des régions où l'on trouve davantage d'acteurs simplement « entreprenants » que de véritables entrepreneurs au sens schumpétérien du terme. En milieu africain, il existe une pluralité de modalités de financement des activités économiques, modalités qui vont de l'épargne préalable, grâce à l'agriculture ou un emploi salarié, au crédit fournisseur, en passant par l'appui de la famille et des proches. Souvent, c'est par le biais du réseau relationnel que le futur chef d'entreprise peut trouver une réponse rapide à ses besoins de financement, alors que l'instruction de son dossier par une IMF mettrait, au mieux, plusieurs jours. Lorsqu'il y a effectivement octroi d'un microcrédit, celui-ci concerne généralement le fonds de roulement et plus rarement un investissement productif susceptible de donner lieu à l'innovation et d'entraîner une véritable croissance de l'entreprise. En effet, les taux débiteurs sont souvent trop élevés — entre 15 et 20 % — et la durée du prêt trop courte pour être compatibles avec des projets d'investissement dont le taux de retour est généralement faible et qui

---

7. Sachant que tout retrait engendre des dépenses en temps et/ou en argent (pour le transport, par exemple).

8. Au Sénégal, on a l'habitude d'insister sur des fortunes accumulées par des hommes d'affaires tels que Djily Mbaye ou Diouga Kébé, voire Sérigne Mboup (CCBM) ou Ousmane Ngom (Sedima). Leur parcours, si impressionnant soit-il, a bénéficié de circonstances particulières.

s'inscrivent dans le long terme. Et enfin, contrairement à ce que prétendent fréquemment certains opérateurs économiques, la santé de l'entreprise n'est pas quasi exclusivement suspendue au financement. Bien plus souvent, c'est le décalage entre les connaissances en gestion des micro-entrepreneurs d'une part, et les exigences en management dans le cas d'une capitalisation accrue d'autre part, qui handicape la croissance de l'entreprise. Les petits entrepreneurs, eux, se prémunissent contre ce handicap par l'accumulation horizontale. Celle-ci se traduit par la multiplication des micro-unités dont l'exploitation peut être confiée à un proche, ce qui correspond à une répartition des risques économiques par ailleurs compatible avec les obligations de solidarité.

### **Considérations sociales et d'impératifs économiques**

Qu'il s'agisse des bailleurs de fonds ou des décideurs nationaux, quasiment tous présentent la viabilité des IMF comme un objectif indispensable et réalisable. Or, l'expérience nous montre que seule une certaine catégorie d'institutions peut atteindre cette viabilité. En schématisant quelque peu, il s'avère que la microfinance s'achemine de plus en plus vers une bipartition (Murdoch, 2000). D'un côté, il y aurait des expériences chargées d'une mission sociale qui, de ce fait, sont peu viables, et de l'autre côté, des institutions quasiment prébancaires et pouvant atteindre l'équilibre financier et, le cas échéant, favoriser l'émergence d'un entrepreneuriat national.

On peut placer dans la première catégorie les nombreux projets de développement comportant un volet crédit, ce dernier représentant une porte d'entrée dans des domaines tels que la santé et l'éducation. Il s'agit donc tout d'abord de la sensibilisation des bénéficiaires, la plupart du temps de sexe féminin, par rapport à des questions telles que l'alphabétisation fonctionnelle et la santé familiale — expression qui a remplacé le « *planning familial* » —, ainsi que les maladies sexuellement transmissibles dont notamment le sida. Ici, la microfinance permet tout d'abord d'approcher les populations pour faire évoluer les pratiques éducationnelles et sanitaires et pour dégrever à la longue le budget de l'État. Il y a, par conséquent, des externalités positives pour la société. Si l'octroi de prêts fait partie intégrante de tout un ensemble de mesures que l'on pourrait qualifier d'animation féminine, l'impact économique des prêts ne saura être négligé pour autant, car ils contribuent à la création d'activités génératrices de revenus qui, à leur tour, font évoluer les pratiques économiques et sociales au quotidien. Or, la pérennité de ces expériences est étroitement liée à l'afflux de fonds extérieurs et il est évident qu'il ne saura être question de viabilité économique. On peut citer l'exemple de la Nissa-Banque en Mauritanie, pays où, en 1997, le taux d'analphabétisme se situe à 64 % et où quatre foyers sur dix sont

considérés comme pauvres. Cette expérience initiée par Unicef touche 70 000 femmes, que ce soit en zone rurale ou dans les grandes villes, Nouakchott et Nouadhibou (Heyde, Abdelkader, 2001).

À l'opposé, des expériences comme les CAPEC (Caisses populaires d'épargne et de crédit) en Mauritanie, l'ACEP (Alliance de crédit et d'épargne pour la production) au Sénégal et *Nyesigiso* au Mali visent véritablement les responsables de petites unités de production de biens et de services. Elles comptent parmi leurs clients des entrepreneurs ayant une certaine culture bancaire. C'est à ce titre qu'elles peuvent émettre des bons servant de moyens de paiement entre les entrepreneurs et leurs fournisseurs. Se poser, pour ces IMF, la question de la viabilité et de l'équilibre financier paraît justifié. Et encore conviendrait-il de savoir de quel équilibre il est question (IRAM, 2001). S'il peut y avoir équilibre d'exploitation, la couverture des charges, en revanche, est un objectif difficile à atteindre, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'acquiescer ou de renouveler les moyens de locomotion — indispensables à tous les projets s'adressant à une population rurale, généralement dispersée — ou bien lorsque le volume des opérations est tel que l'informatisation devient incontournable. Les solutions susceptibles de garantir l'équilibre d'exploitation, souvent condition *sine qua non* pour un appui extérieur destiné aux investissements lourds, vont de l'externalisation de la formation et du contrôle de gestion à l'implantation dans des zones où certains services, de formation notamment, sont déjà fournis par d'autres intervenants. L'un de nos interlocuteurs est particulièrement explicite lorsqu'il dit : « Avant, on faisait des projets minisectoriels couplés, maintenant, on essaie dans notre recherche de clientèle, dans une approche de terrain, de cibler des zones où il y a des opérateurs d'alphabétisation, parce que la Banque mondiale, par exemple, a énormément investi... » (SLC, agent d'une ONG, Dakar, 7-5-2002).

La difficile équation entre le souci de « faire du social » et l'impératif de rentabilité économique peut trouver un début de solution au sein d'une seule structure, et cela sans être pour autant reproductible ailleurs. Certaines conditions doivent être remplies pour que réussisse ce « grand écart » : une gestion rigoureuse et une maîtrise parfaite de la croissance n'en sont pas les moindres. Le Réseau des caisses populaires du Burkina (RCPB) nous en fournit un exemple (Annexe I). Cette expérience, financièrement indépendante de l'extérieur quant à son exploitation, a atteint une envergure telle que la grande liquidité des caisses urbaines quasiment prébancaires peut être mise à la disposition des caisses villageoises qui, elles, s'adressent à une population particulièrement démunie et fonctionnent selon le modèle de la Grameen Bank, c'est-à-dire pratiquent la distribution de prêts sans épargne préalable.

## Marché et émergence d'acteurs individualisés

Alors que l'équation entre les missions sociales assignées aux IMF d'une part, et l'impératif de résultats mesurables et économiquement satisfaisants d'autre part, semble difficilement réalisable, il apparaît que le véritable enjeu de la microfinance réside ailleurs, à savoir dans sa contribution à l'évolution de la société vers une « société des individus ». Celle-ci est indispensable à l'introduction, jusque dans les zones rurales, de raisonnements marchands et d'attitudes entrepreneuriales.

### *Une condition préalable : la séparation des champs*

L'avènement d'une « société des individus » requiert une condition préalable, celle de la séparation entre les champs que sont le juridique, le politique, l'économique, le religieux<sup>9</sup>. Ce n'est que lorsqu'il y a à la fois individualisation et séparation de champs, que le marché au sens néo-classique peut se développer et qu'une véritable société civile peut émerger.

Pour ce qui est, en Afrique subsaharienne, de la différenciation entre le juridique, le politique, l'économique et le religieux, elle souffre encore de nombreuses lacunes. En témoigne l'appropriation privée de richesses nationales par une infime couche de privilégiés proches du pouvoir, voire souvent directement impliquée dans les affaires de l'État. De plus, cette appropriation privée ne fait pas nécessairement l'objet de réprobation — l'essentiel étant qu'il y ait redistribution parmi les proches pour sauver l'apparence de la solidarité — et elle n'est que très partiellement sanctionnée, malgré l'existence de corpus juridiques appropriés<sup>10</sup>. De même, la séparation du politique et du religieux pose régulièrement problème<sup>11</sup>.

Cela étant, des résistances se font entendre contre ces pratiques peu conformes à la bonne gouvernance tant valorisée par ailleurs, et une certaine conscience citoyenne est en train d'émerger. En nous limitant au Sénégal, on s'aperçoit que lors du vote de mars 2000 qui devait mettre fin

---

9. Les paragraphes qui suivent se réfèrent à un travail collectif mené depuis le début des années quatre-vingt-dix sur des questions d'individualisation et d'émergence d'une société civile dans les villes africaines. Cf. GESCIVIA (1998), Leimdorfer & Marie (2002), Marie *et al.* (1997).

10. Les exemples de cette absence de sanctions sont nombreux : lenteurs dans le jugement des anciens potentats du régime Moussa Traoré au Mali, tergiversations lors de l'élucidation de l'assassinat de Norbert Zongo, figure de proue du journalisme burkinabè, et, au Sénégal, retards dans la publication des résultats de l'audit relatif à la gestion des sociétés nationales pendant l'ère du président Abdou Diouf.

11. Par exemple, lorsqu'au Sénégal, le premier acte « politique » posé par le président de la République, élu en 2000, consiste à prêter allégeance au plus haut dignitaire de la confrérie musulmane des mourides.

à quarante ans de régime qualifié de socialiste, les jeunes sont allés jusqu'à huer les chefs religieux. Ils n'ont pas non plus respecté les consignes de vote de ces derniers tout en surveillant le scrutin de très près, par téléphone portable interposé (Diop, Diouf, Diaw, 2000 ; Mbodji, 2002). Les émissions interactives diffusées par les radios libres font recette ; la presse privée se fait le porte-parole des laissés-pour-compte et leur prête ses colonnes. Les jeunes n'hésitent plus à mettre publiquement devant ses responsabilités un chef de l'État qui leur « doit » son élection. Alors que le discours emprunté aux institutions internationales est à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et aux relations de genres, les femmes sont, elles aussi, conscientes de leur pouvoir et se mettent au devant de la scène publique. Comme partout ailleurs dans la sous-région, leur participation au monde du travail a considérablement augmenté, et elles sont de plus en plus nombreuses à accéder à l'enseignement, y compris celui de niveau supérieur. Cependant, leur activité économique ne suffit pas pour garantir l'égalité au sein du couple, ni pour améliorer leur statut au sein des familles ou dans la société tout court. Leurs revendications s'inscrivent directement dans la bonne gouvernance, formule qui renvoie justement à la redéfinition des rôles dans une société en pleine mutation et à la nécessité de sanctions en cas de non-respect de certaines règles présentées comme universelles.

Ces évolutions se traduisent par un pragmatisme perceptible au quotidien et par une plus grande lucidité par rapport à la faisabilité de certains projets. Les ambitions professionnelles d'antan sont révisées à la baisse et les acteurs semblent de plus en plus prêts à regarder en face une réalité loin d'être reluisante et à faire même de l'autocritique<sup>12</sup>. La microfinance semble venir à point nommé et se nourrit de cette nouvelle constellation.

#### *Marché, société et règles explicites*

Si l'on entend par marché un type déterminé d'organisation des échanges entre les agents économiques, organisation qui suppose la propriété privée, alors la généralisation du marché — tel qu'il est actuellement promu par les politiques économiques des pays dépendants — appelle la monnaie. Celle-ci ne permet pas seulement d'abandonner progressivement le troc et d'accélérer les transactions qui revêtent une nature « indirecte » (Weber, 1995) tout en élargissant leurs dimensions spatiales. Elle stimule aussi la division du travail et contribue par là à la

---

12. Comme en témoignent les réactions particulièrement fortes lors du naufrage, en septembre 2002, de l'unique bateau reliant la Casamance à la capitale du Sénégal, naufrage qui a coûté la vie à près de 1 500 personnes (<www.lesoleil.sn>, <www.sudonline.sn >).



complexification des relations économiques. Et enfin, la monnaie fabrique la modernité, en ce sens qu'elle augmente les satisfactions des acteurs et contribue à libérer ces derniers de certaines obligations sociales (Simmel, 1991). Autrement dit, la transition d'une économie domestique basée sur le troc à une économie largement monétarisée — avec toutes les modalités de coexistence et d'enchevêtrement des deux systèmes que cela peut impliquer — s'inscrit dans des évolutions plus globales, celles qui acheminent la communauté vers une société d'interactions plus anonymes et soumises à des régulations bureaucratiques<sup>13</sup>.

L'avènement du marché en tant qu'institution sociale suppose que les acteurs mettent à distance leurs appartenances communautaires et le statut conféré par la naissance ; il suppose qu'ils raisonnent en tant qu'individus et en leur nom propre. Ce n'est donc plus leur appartenance à tel lignage, à telle ethnie, à telle religion qui est censée les animer en priorité, ce n'est pas non plus leur statut d'homme ou de femme, d'aîné ou de cadet, d'homme libre ou casté, d'autochtone ou d'allochtone qui détermine leurs actes. Ce qui prime, ce sont leurs qualités en tant qu'êtres humains, leurs compétences, acquises grâce à l'éducation et à la formation professionnelle, des éléments qui renvoient autant au capital humain que social.

La microfinance, avec les règles écrites qu'elle s'est données<sup>14</sup>, participe non seulement à la transition de la communauté (*Gemeinschaft*) à la société (*Gesellschaft*) au sens de Weber, elle favorise aussi des prises de parole nouvelles, caractéristiques de la société civile (Leimdorfer & Marie, 2002). Les textes en question définissent les droits et devoirs des usagers, précisent les responsabilités du législateur ou, dit autrement, permettent la contractualisation des relations entre les différentes parties prenantes. Pour exister légalement, l'institution et ses membres doivent se conformer à ces textes et respecter les règles prudentielles édictées par les autorités bancaires. À travers la commission bancaire et les cellules d'appui — généralement rattachées au ministère de l'Économie — les autorités veillent à l'application de la loi et élaborent — en collaboration avec les organisations des professionnels<sup>15</sup>, les représentants des IMF et

---

13. Pour une vue d'ensemble, voir Mizruchi, Stearns (1994).

14. Pour le Sénégal, l'un des premiers pays à avoir adopté la loi commune à tous les pays de l'UMOA : loi n° 95-03 du 5 janvier 1995 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (*Journal officiel* du 21 janvier 1995) : Lelart (1996). Dans la suite, l'argumentation s'appuiera sur cette loi. Pour la Mauritanie, voir la loi n° 98-008 du 28 janvier 1998 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne-crédit qui s'inspire de la loi-cadre de l'UMOA.

15. Les associations des professionnels ne se sont pas encore généralisées. Alors que le Mali, le Burkina et le Niger se sont dotés d'une association de professionnels de la microfinance, leurs collègues sénégalais semblent moins dynamiques, malgré un paysage

les bailleurs — les politiques nationales de la microfinance. Procurant une légitimité aux activités d'intermédiation financière, le cadre juridique contribue à la construction et au renforcement de liens de confiance, indispensables à la pérennité du système. Les acteurs de la microfinance, par le biais de leurs représentants, se posent ainsi en interlocuteurs des décideurs nationaux et transnationaux. Au même titre que les ONG, les fondations, les ASC (associations sportives et culturelles) et les GIE (groupements d'intérêt économique) — dont les activités sont également réglées par des textes spécifiques —, les institutions de la microfinance s'inscrivent dans cette évolution qui va vers l'émergence de structures sociétales, au détriment des structures communautaires. Les autorités savent qu'elles doivent compter avec ces institutions et leurs porte-parole : la démocratie du marché est à ce prix-là.

#### *Prises de distance*

Les mutuelles d'épargne et de crédit se constituent sur la base de liens communs entre les membres bénéficiaires, ces liens étant conférés par « l'identité de profession, d'employeur, du lieu de résidence, d'association ou d'objectif » (art. 20). Si l'expression « identité d'objectif » peut donner lieu à des interprétations diverses tout en présentant un gage de souplesse, les relations qu'entretiennent les membres sont en premier lieu de nature fonctionnelle. Autrement dit, même si des éléments renvoyant à l'affectivité et à la « tradition » (*affektuell, traditional*) — caractéristiques clés de la communauté — peuvent intervenir, les liens qui unissent les membres d'une institution de la microfinance répondent avant tout à une rationalité des valeurs et des finalités (*wertrational, zweckrational*), rationalité qui est le propre des sociétés modernes. Cela signifie que les appartenances communautaires sont amenées à s'effacer devant des appartenances liées à un métier déterminé, à une catégorie socioprofessionnelle, à un milieu social, à la fréquentation de tel établissement scolaire ou de tel lieu de convivialité.

Bien entendu, la distanciation par rapport aux appartenances ethniques peut connaître des résistances et se réaliser à des degrés variables. Ainsi, en zone rurale, il arrive que la quasi-totalité des habitants d'un village et appartenant à une même ethnie fassent partie d'une mutuelle d'épargne et de crédit. Bien que, par ce biais, il y ait introduction de règles s'inspirant de principes égalitaires, le mode de fonctionnement de l'institution peut rester largement déterminé par des règles dites traditionnelles et par des

---

d'IMF d'autant plus riche que la moitié des expériences enregistrées par la banque de données du PA-SMEC se trouvent au Sénégal. En Mauritanie, où le phénomène de la microfinance est encore relativement jeune, l'APROMI a pu participer activement à l'élaboration de la législation relative à la microfinance.

hiérarchies préexistantes. De même, l'affectivité continue à jouer un rôle fondamental lorsque des femmes d'un même quartier se regroupent pour mettre en commun leur épargne. Enfin, quant à certaines sociétés fortement structurées par classes, on observe que la microfinance ne contribue que très modestement à l'ouverture d'un métier traditionnellement réservé à des personnes castées, tel que la pêche en Mauritanie<sup>16</sup>. Ici, la distanciation peut se heurter à des freins que seules pourront affaiblir, à moyen terme, des circonstances socio-économiques particulières telles que des mouvements migratoires importants ou la raréfaction drastique d'autres opportunités de création de revenus.

Dans les villes par contre, caractérisées par le brassage des populations et une plus grande division professionnelle du travail, cette même distanciation est patente et le statut conféré par la naissance y perd de son poids. On peut évoquer l'exemple des grandes villes de Mauritanie, pays où, en dépit des discours officiels, persistent des déséquilibres en termes d'équité entre hommes et femmes d'une part, entre personnes de statuts supérieur et inférieur d'autre part. Il est vrai que les Négro-Africains majoritaires et les Maures minoritaires évoluent dans des sphères relativement séparées. Or, d'après nos interlocuteurs, les associations de microcrédit rendraient plus perméables les frontières entre les deux groupes, ceux-ci arrivant petit à petit, à « travailler ensemble ». On remarquera également que, dans un pays comme le Sénégal où la confrérie islamique des mourides joue un rôle primordial dans le commerce, aucune IMF reconnue ne fait, ne serait-ce qu'implicitement, référence à l'islam<sup>17</sup>. Par contre, ce sont des critères professionnels qui sont mis en avant, comme l'appartenance à un syndicat des commerçants (Mutuelle d'épargne et de crédit de l'UNACOIS). Le regroupement en fonction de critères professionnels est donc l'apanage des grandes agglomérations, et c'est en milieu urbain que l'on trouve des institutions telles que la Caisse d'épargne et de crédit des travailleurs de l'Université Cheikh Anta Diop (Sénégal) ou la Caisse d'épargne et de crédit des artisans de Saint-Louis (Sénégal).

---

16. Cette difficulté a été également observée au Sénégal lorsque, dans les années quatre-vingt, l'État souhaite créer de toutes pièces des unités de commercialisation de poisson (« Opération maîtresards »). De même, dans les années soixante-dix, la création *ex nihilo* d'unités de pêche du Delta central du Niger par des Maliens non spécialisés dans cette activité (« Opération pêche Mopti ») s'est heurtée à de nombreux obstacles.

17. Dans cet État *a priori* laïque, on note cependant l'existence de banques commerciales islamiques.

*L'individualisation des décisions*

On notera également que l'adhésion aux IMF est « libre et volontaire » (art. 11) et représente de ce fait *a priori* un acte posé en dehors de toute contrainte, acte qui vaut reconnaissance des principes mutualistes et qui s'accompagne du paiement de droits d'adhésion. Alors que des groupes peuvent demander leur adhésion en tant que tels, dans la majorité des cas, cet acte est le fait d'un individu. Celui-ci engage sa responsabilité, ce qui représente un pas décisif vers la réalisation d'un projet personnel et suppose la séparation des sphères communautaire et domestique d'une part, économique et professionnelle d'autre part. On y reviendra.

Si certains prêts sont octroyés à tout un groupe supposé exercer une activité économique collective, d'autres sont destinés, à tour de rôle, aux membres d'un petit groupe qui se porte solidairement garant du remboursement. Certes, ces formules simplifient l'instruction du dossier et permettent la réduction des coûts de transaction, mais elles peuvent aussi correspondre, de la part des initiateurs d'un projet de microfinance, à une surévaluation quelque peu naïve des pratiques communautaires des sociétés subsahariennes. En effet, sur le terrain, les opérateurs sont souvent pris de court par la forte demande de prêts individuels. De nombreux acteurs aspirent à davantage d'autonomie par rapport aux autres membres du groupe dont l'insolvabilité risque de retarder la réalisation de leur propre projet. Ils souhaitent que leur dossier soit traité individuellement et demandent à présenter des garanties correspondantes.

Cela étant, là aussi, il convient de nuancer et de tenir compte de délais nécessaires pour faire accepter les nouveaux rapports sociaux. Alors que les microcrédits sont présentés comme des outils permettant aux femmes de prendre leur autonomie par rapport au milieu familial et à leur conjoint, leur liberté d'action est souvent toute relative. Il arrive fréquemment que les femmes sollicitent un prêt car elles sont exposées à de fortes pressions de leur famille proche ou de leur mari, et que ce soit ce dernier qui utilise les fonds pour ses propres besoins, laissant à son (ses) épouse(s) le soin de respecter les délais de remboursement<sup>18</sup>.

D'une manière générale, l'avènement dans les sociétés subsahariennes d'une certaine individualisation est freiné par des facteurs à la fois culturels et matériels. En effet, dans ces sociétés, tout un chacun est pris dans un lacs de liens qui se traduisent par des obligations réciproques, par un système de dons et contre-dons. La solidarité — envers la

---

18. Voilà ce qui incite à relativiser le succès des IMF du type Grameen Bank où la microfinance peut aller jusqu'à provoquer le durcissement des relations de genre. Cf. Kabeer (2001) et Guérin (2000).

parentèle tout d'abord, mais aussi envers les membres de l'ethnie, voire du village — est pensée comme l'une des valeurs fondamentales et toute déviation par rapport à cet idéal est fortement dénigrée et peut être sanctionnée, au besoin par le recours à la sorcellerie<sup>19</sup>. Mais cette solidarité ne correspond pas seulement à une norme culturelle. En temps de crise, elle est aussi une nécessité matérielle et représente, en quelque sorte, la « sécurité sociale » des laissés-pour-compte qui permet d'amortir ne serait-ce qu'une partie des tensions sociales. De ce fait, elle est souvent présentée comme un handicap à la réalisation d'un projet personnel. Or, les liens de solidarité se reconfigurent dans certains cas, tout comme ils s'effritent dans d'autres et se heurtent à des stratégies d'évitement et de contournement. Un indice évocateur dans ce sens nous est fourni par l'insistance avec laquelle certains interlocuteurs soulignent le caractère quasiment sacré de cette solidarité (familiale), notamment lorsqu'ils sont en face d'un étranger<sup>20</sup>. La microfinance, elle, contribue à l'évolution des solidarités, en donnant la priorité à la finalité économique des investissements, finalité dont bénéficie de plus en plus la famille restreinte, voire l'individu même.

### Nouvelles normes, nouvelles pratiques

L'essor des échanges marchands impulsés par la microfinance, est porteur d'évolutions lourdes de conséquences non seulement pour les individus et les relations qu'ils entretiennent entre eux, mais aussi pour leur inscription dans le monde de l'économie. Ces évolutions renvoient aux structures sociales, à l'articulation entre l'économie et le social, entre sphères publique et privée, au rapport au temps et à la gestion du risque.

#### *Rapports de force et prééminence de l'économique*

L'accès aux microcrédits permet aux individus de se libérer des relations clientélistes et des liens de dépendance qui les unissent à leurs bailleurs habituels, qu'il s'agisse de connaissances ou de membres de la famille, de garde-monnaie ou d'usuriers. La plupart du temps, ces dépendances renvoient à des relations interethniques ou à des relations entre personnes de condition sociale différente. Elles se caractérisent par une étroite imbrication entre l'économique et le social. La microfinance,

---

19. De plus, la personne se montrant par trop concernée par ses problèmes personnels, est couramment taxée de *toubab* (blanc).

20. Cet effritement est attesté par des investigations statistiques. Ainsi, les ménages dakarois sont moins enclins que par le passé à accueillir des inactifs et des chômeurs. L'affaiblissement des liens tant parentaux qu'amicaux est, subjectivement, vécu comme une menace, et ceci surtout par les populations ayant atteint un certain niveau scolaire, à savoir les fonctionnaires, les salariés du secteur privé et les étudiants. Cf. Baumann (2003).

elle, crée des liens d'une nature différente, fonctionnels et déterminés essentiellement par des motifs économiques. Autrement dit, l'économique acquiert une certaine autonomie par rapport au social.

Cette tendance à l'autonomisation se manifeste dans les rapports entre les IMF et leurs clients. En effet, les rapports entre les agents et les bénéficiaires d'un prêt se distinguent par une certaine fonctionnalité où des références à l'ordre familial ou ethnique n'ont, *a priori*, plus de place. Alors que les preneurs de crédit sont jugés essentiellement sur leurs capacités d'honorer leurs engagements, les agents, eux, sont intéressés au résultat de l'institution. Lors du recouvrement des créances, ils sont censés faire fi de toute considération personnelle et peuvent aller jusqu'à la confiscation des biens mis en gage, au cas où le simple recours à la menace ne produirait pas l'effet escompté. L'un de nos interlocuteurs le résume ainsi : « [Le client] n'a pas besoin d'être gentil avec moi, car il sait que je ne peux rien faire pour lui ! » (I.N., chef d'agence à l'ACEP, 19-4-1995)

Cette plus grande fonctionnalité caractérise aussi l'utilisation même des fonds distribués et, partant, la gestion des micro-entreprises appuyées. La priorité donnée à une gestion orthodoxe des affaires bannit, en principe, des dépenses de prestige s'inscrivant dans le domaine du social<sup>21</sup>, ce qui oppose les IMF aux associations dites traditionnelles. En effet, dans les sociétés subsahariennes, il existe une longue tradition d'associations féminines permettant de réaliser des projets collectifs ou individuels. On pense notamment aux tontines. La finalité de ces regroupements d'une part, des institutions de la microfinance d'autre part, n'est cependant pas tout à fait la même. Les premiers répondent autant à des considérations sociales qu'économiques et la convivialité y joue un rôle central. La fréquente tenue des réunions au domicile d'un des membres en est l'expression. La forte présence d'éléments renvoyant à la sphère du privé peut bien entendu présenter un handicap de taille lorsqu'il s'agit de régler des conflits. Il en est autrement des IMF qui — sans renoncer entièrement à l'aspect convivial, élément indispensable à la création d'un esprit de groupe — répondent, elles, quasi exclusivement à des besoins économiques.

Le « désenchantement » de l'économique, lié au type de relations qui s'installent entre les institutions et leurs clients, va de pair avec la séparation entre sphères privée et publique au niveau comptable, ces deux

---

21. Il serait, par exemple, difficilement concevable qu'une IMF finance un baptême, un mariage ou bien un pèlerinage à l'un des lieux saints de l'islam, voire l'accueil d'un pèlerin à son retour de La Mecque, cérémonie qui peut aller jusqu'à doubler les frais engendrés par le pèlerinage en tant que tel (soit une dépense totale de 3 millions de francs CFA, environ 4 600 €).

sphères étant entendues ici comme les domaines relevant de la vie familiale du client d'une part, de son métier d'autre part. On sait que généralement, les micro-entrepreneurs ne font pas de distinction entre la trésorerie de leur unité et le budget domestique, et que, de plus, il y a souvent cloisonnement sexué des dépenses domestiques, c'est-à-dire répartition des charges de la maisonnée entre les conjoints selon un schéma relativement précis<sup>22</sup>. Dès le stade de montage d'un dossier, les « microfinanciers » partent de cette réalité de la gestion financière pour amener leurs clients à séparer la trésorerie de leur micro-entreprise et le budget domestique. Il s'ensuit une plus grande fiabilité du diagnostic par rapport à la santé de l'entreprise et une meilleure maîtrise des risques encourus par l'institution.

Mais l'impact de la microfinance va encore plus loin. En effet, si elle permet aux acteurs de se libérer de liens anciens, elle favorise aussi la redéfinition des rôles qui leur sont attribués. Cela est particulièrement frappant pour les femmes. On sait qu'en Afrique subsaharienne l'usage de la monnaie peut être largement déterminé par le genre de celui/celle qui la détient. Cet usage sexué de la monnaie s'accompagne d'une division du travail conséquente<sup>23</sup>. Un projet de microfinance qui s'adresse en priorité aux femmes contribue ainsi à l'évolution des pratiques monétaires et donne lieu à la réallocation du pouvoir économique au sein des familles.

C'est avant tout dans les zones rurales, d'habitude moins exposées aux influences exogènes que les grandes agglomérations, que les répercussions des IMF sur les rapports sociaux sont particulièrement manifestes et que grâce à ces institutions, la modernité peut se frayer un chemin, en remodelant, entre autres, la division du travail en fonction du genre. Les propos de tel responsable d'une ONG confirment ce constat : « l'impact socio-économique, [...] ça permet à certaines femmes dans des villages, où, j'étais témoin qui n'ont jamais, jamais, jamais, la majorité d'elles n'ont jamais eu à recevoir d'un seul coup, un billet de 5 000 francs ou 10 000 francs<sup>24</sup>. [...] Les rares fois qu'elles ont vu ça, c'est avec leurs maris, mais elles n'ont jamais reçu un montant aussi élevé d'un seul coup. » (SLC, Dakar, 7-5-2002).

La manipulation du numéraire par les femmes doit donc être appréhendée par rapport à l'utilisation qu'en font habituellement les hommes. Grâce à la monnaie, les femmes — individuellement ou en regroupant leurs ressources monétaires — peuvent accéder à des biens

---

22. Ainsi, le mari est censé pourvoir à l'acquisition des denrées alimentaires. Mais les femmes se plaignent que les hommes sont de moins en moins en mesure de remplir cette obligation, ce qui les amène à pratiquer une activité économique, notamment commerciale.

23. Pour une étude approfondie de cette question, voir Guérin (2000).

24. Soit 7,26 ou 15,24 €.

auparavant inaccessibles pour elles et réservés aux hommes<sup>25</sup>. Cette question rejoint les interrogations liées à l'émergence de la société civile, interrogations exposées plus haut.

*Projection dans le temps et risque*

La représentation du temps est, elle aussi, au cœur des évolutions accélérées ou même engendrées par la microfinance. Grâce à celle-ci, le rapport au temps gagne en complexité et devient plus structuré, amenant les bénéficiaires à devoir et pouvoir se projeter dans l'avenir.

L'introduction d'un taux d'intérêt joue, à ce titre, un rôle central. Il s'agit essentiellement d'un taux débiteur, puisque, généralement, les dépôts à vue ne sont pas rémunérés : alors que l'épargnant sait son épargne en sécurité, il accepte, en guise de contrepartie, que l'institution travaille avec les fonds déposés, pratique qui rappelle celle des garde-monnaie qui, traditionnellement, utilisent les dépôts de leurs clients comme fonds de roulement pour leur commerce. Les taux d'intérêt débiteurs, par contre, varient en fonction des produits proposés, et la limite supérieure correspond généralement au double du taux d'usage. Le coût d'un crédit étant fonction du temps, celui-ci acquiert, de ce fait, de la valeur. Ce couplage représente une nouveauté par rapport à la rémunération des prêts telle qu'elle est connue en milieu africain. En effet, la rémunération de l'argent prêté est pensée en termes de marge bénéficiaire, par nature indépendante de la durée (Baumann, 1998). Par les taux débiteurs pratiqués par les IMF, « le temps, c'est de l'argent » ; ce temps devient précieux et ne doit pas être gaspillé. La valorisation du temps consacré au métier en est la conséquence logique, et avec elle la valorisation de l'activité économique elle-même. Inévitablement, un regard différent se portera progressivement aussi sur le non-travail<sup>26</sup>.

Mais le rapport au temps devient aussi plus complexe, et cette évolution est avant tout imputable à la pluralité des produits financiers, chacun répondant à des objectifs économiques précis et généralement énoncés par contrat, chacun aussi imposant aux contractants des règles qui lui sont propres et dont le non-respect est censé être sanctionné<sup>27</sup>. Ces règles varient selon le type de dépôt, elles diffèrent selon qu'il s'agit d'un dépôt visant la sécurisation des économies, de l'épargne accumulée pour

---

25. À titre d'exemple, les femmes bénéficiaires de la Nissa-Banque en Mauritanie se réunissent pour acquérir des animaux qui seront ensuite abattus et dont la viande sera vendue au détail. Traditionnellement, cette activité relevait du domaine des hommes.

26. On lira avec beaucoup d'intérêt *International Social Science Journal*, n° 107, 1986 : « Time and Society ».

27. Ainsi, certaines mutuelles d'épargne et de crédit se sont vu retirer leur agrément par les autorités de tutelle.



la création d'entreprise, des économies destinées à une formation professionnelle ou à la scolarité des descendants. Elles varient aussi en fonction des prêts sollicités qui vont du financement d'un fonds de roulement à l'investissement immobilier, en passant par l'acquisition d'outils de production.

Les différentes formules d'épargne et de crédit impliquent le respect des échéances qui, à moins de concerner explicitement le secteur agricole ou halieutique, sont de moins en moins rythmées par les saisons ou les cycles de la vie, mais s'appuient davantage sur le calendrier civil. Autrement dit, le temps abstrait des sociétés industrialisées, avec sa nature linéaire, jouera petit à petit un rôle plus important, au détriment du temps concret avec sa nature cyclique (Kimmerle, 1998).

De ce fait, la microfinance contribue à la maîtrise des aléas liés au temps. Elle permet de se prémunir contre les fluctuations des prix du marché, d'égaliser par là les rythmes de la production et de la consommation, de les rendre plus réguliers. Enfin, la régularité est aussi au cœur des pratiques lorsqu'une personne s'adonnant à une activité foraine décide d'installer son commerce dans une boutique, installation qui permet au nouveau boutiquier d'établir les échanges dans la durée et de devenir par là un agent plus actif de l'économie de marché.

### **La fragilité de la microfinance**

La microfinance est désormais une branche à part entière de l'intermédiation financière en Afrique subsaharienne et la prolifération des expériences est généralement considérée comme une preuve de sa réussite (Annexe II pour le cas du Sénégal). Or, on peut craindre qu'elle ne devienne la victime de son propre succès. Les risques de fragilisation sont nombreux. Ils se situent au sein du système même et des institutions qui le composent, comme ils peuvent prendre leur origine à l'extérieur, dans la sphère politique notamment. Dans tous les cas, la fragilisation dénote une opposition des valeurs et des stratégies qui sont celles des partenaires impliqués.

#### *Impératif de performance et récupération politique*

Nous avons insisté sur le fait qu'un impératif de performance souvent mal conçu amène les intervenants à privilégier des résultats immédiatement perceptibles. La qualité des études de faisabilité des projets et de la sensibilisation des populations concernées s'en ressent, hypothéquant par là l'évolution à long terme. Souvent aussi, les différents intervenants se posent en compétiteurs, soucieux « d'occuper le terrain », parfois en dépit du bon sens. Ainsi, la présence simultanée, dans une même région, de structures concurrentes permet aux débiteurs défaillants d'échapper à la sanction tout en se procurant des prêts auprès d'un autre

opérateur — cas du PPPCR au Burkina Faso, projet clos en 2001 —, s'appuyant par là sur la structure d'origine. Ailleurs, il arrive que les initiateurs d'un projet d'IMF reproduisent indistinctement un modèle supposé ayant fait ses preuves ailleurs, sans s'interroger sur les véritables desiderata de la clientèle potentielle. C'est ainsi que le crédit solidaire sur le modèle de la Grameen-Bank est régulièrement présenté comme la formule adaptée aux sociétés africaines, alors que l'expérience montre que de plus en plus, les bénéficiaires aspirent à des prêts individuels. En outre, la progression quantitative et la professionnalisation de certaines institutions sont parfois telles que les structures d'encadrement étatiques ont du mal à suivre. Si le profil du personnel de ces structures d'encadrement correspondait parfaitement aux besoins à une époque où la microfinance n'était qu'un phénomène marginal, cela ne semble plus être toujours le cas à un moment où certaines expériences se sont transformées en de véritables institutions prébancaires. Sans doute, un professionnalisme plus grand ainsi qu'un contrôle rigoureux de la part des autorités de tutelle aurait pu éviter des déboires à des expériences telles que le PPPCR, la FECECAM au Bénin et la Fenacopec en Côte d'Ivoire, auparavant « élèves modèles ».

L'attrait que présente la microfinance va de pair avec l'ouverture d'opportunités qui sont récupérées à des fins politiques. On peut prendre le cas du Sénégal où l'équipe qui gouverne le pays depuis 2000 est manifestement en train de perdre la confiance de sa clientèle politique, les jeunes habitants des quartiers périphériques, difficiles à insérer dans le marché du travail car disposant de qualifications professionnelles limitées. Pour contenter cette partie essentielle de son électorat, une dizaine de fonds susceptibles de financer des petites activités sont mis en place, mobilisant chacun entre trois et quatre milliards de F. CFA<sup>28</sup>. Ces fonds ne sont pas sans rappeler d'autres expériences souvent préparées à la hâte pour satisfaire, par des « coups médiatiques », des aspirations légitimes de groupes connus pour leur potentiel politique explosif et leurs attitudes contestataires<sup>29</sup>. De même, l'avenir nous montrera quels sont les véritables motifs de la création, en novembre 2002 au Sénégal, d'un ministère de l'Entrepreneuriat féminin et de la microfinance : signal dirigé vers les bailleurs et l'électorat (féminin) ou souci de reconnaissance

---

28. À titre de comparaison, l'encours des crédits distribués par les IMF (disposant de l'agrément du ministère et figurant dans la banque de données du PA-SMEC) se situe entre 15 et 17 mrd. F. CFA (soit environ 23 et 26 millions €).

29. L'exemple de « l'Opération maîtres d'œuvre » est sans doute celui qui est resté le plus dans la mémoire des Sénégalais. À la fin des années quatre-vingt-dix, elle a connu une réplique tout aussi malheureuse dans le plan d'insertion des arabisants. On notera que les populations cibles de ces expériences se distinguaient par un niveau de formation élevé.

plus explicite de la microfinance, reconnaissance suivie de la mise à disposition de moyens matériels adéquats ?

Les milieux bancaires ne restent pas non plus insensibles aux potentialités de ce créneau du marché que représente la microfinance. Le projet de création, par la BCEAO (Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest), d'un holding doté de 30 milliards de F. CFA (environ 46 millions €) semble aller dans ce sens, holding dont l'actionnariat sera composé des États membres de l'UEMOA, de la BAD (Banque africaine de développement), de la BCEAO, de la Commission de l'UEMOA et d'établissements impliqués dans la collecte de l'épargne et la gestion des microcrédits. L'élargissement de la clientèle vers l'actionnariat populaire et les compagnies d'assurance est prévu. Là non plus, l'enjeu politique ne saura être nié. Ce projet qui se situera à la fois dans le domaine du financement (de micro-entreprises) et du refinancement (des IFM) risque de se poser en concurrent par rapport aux structures en place, tout en vidant la microfinance de son sens. Ce risque paraît d'autant plus grand que les structures représentatives de la microfinance ne sont pas suffisamment fortes pour se faire entendre auprès des autorités et pour contribuer de manière constructive à l'élaboration d'une politique globale. À moins que, pour le Sénégal par exemple, la création d'un ministère chargé de la microfinance soit un premier pas en direction d'une solution.

#### *La pluralité des aspirations*

Alors que la microfinance est souvent présentée comme une formule d'intermédiation financière répondant à des préoccupations qui recueillent l'unanimité des acteurs concernés, les réalités sont bien plus complexes. Cette complexité provient du fait que ces différents acteurs — bailleurs et opérateurs, autorités publiques, agents de terrain, élus des instances représentatives et usagers — sont souvent animés par des aspirations divergentes (Gentil, 2001).

Pour les bailleurs de fonds, la microfinance est tout d'abord un moyen leur permettant d'imposer leur vision du développement, vision qui consiste à établir une séparation entre l'économique et le social et qui considère le marché comme le principe organisateur quasi exclusif des rapports humains. En ce qui concerne les autorités nationales, elles ne sont pas toujours prêtes à suivre les consignes des bailleurs, consignes qui, implicitement ou explicitement, vont dans le sens de ce que les bailleurs internationaux appellent désormais *empowerment* des populations. Mais en même temps, ces consignes risquent de se retourner contre les autorités et tendent à les priver de certaines prérogatives, donnant lieu à une perte de pouvoir et de légitimité. Une ambiguïté supplémentaire vient de certains responsables qui, jouant la carte du

transnational, exercent tantôt des fonctions dans un ministère de leur pays et occupent tantôt des postes de responsabilités dans telle organisation internationale, d'où la reformulation de leur posture en fonction de l'employeur du moment. Pour ce qui est des opérateurs, qu'ils soient d'origine étrangère ou nationale, nous avons insisté sur le fait que la survie de leur propre institution dépend des résultats acquis sur le terrain. Il s'ensuit qu'ils privilégient des réalisations pouvant être appréciées en fonction d'éléments mesurables tels que le nombre de guichets ouverts, les populations ciblées, les prêts distribués et les taux de remboursement, et cela au détriment de critères tels que le degré d'identification des populations avec les IMF et la prise en charge effective de leur destin. De même, les cadres et techniciens des expériences de la microfinance poursuivent des objectifs qui leur sont propres et qui vont du souci de la pérennité de la structure à une optique court-termiste dont l'horizon temporel coïncide avec la fin du projet. Par ailleurs, les élus des instances représentatives — que ces élus soient bénévoles ou rémunérés — s'inscrivent à leur manière dans les dispositifs de la microfinance. Un certain nombre parmi eux, surtout lorsqu'ils possèdent un niveau d'éducation relativement élevé, deviennent de véritables « courtiers du développement » et bénéficient de ce fait de situations rentières qui peuvent être contre-productives en termes d'allocation optimale des ressources. Et enfin, les usagers des IMF ont leur propre vision de la microfinance, vision dont des comportements opportunistes ne sont pas nécessairement absents. Les sources de dysfonctionnements potentiels de la microfinance sont donc nombreuses. L'intérêt de consolider les acquis et de disposer de structures de concertation fortes en découle.

\*\*\*

L'écho favorable que rencontre la microfinance nous renvoie à des transformations sociales profondes. Les systèmes de redistribution « traditionnels » qui assignaient un rôle central à l'appareil de l'État sont en crise. Cette crise n'est pas seulement vécue en tant que telle de manière subjective, elle correspond aussi à une réalité objective. En effet, les programmes d'ajustement structurel ont amené les États au sud du Sahara à promouvoir une gestion plus rationnelle et transparente de leurs économies et à supprimer des structures distributrices de prébendes ayant permis pendant de longues années l'entretien d'une clientèle nombreuse. Depuis les années quatre-vingt-dix, l'État d'un grand nombre de pays subsahariens n'est plus le premier employeur, tout comme il ne dispose plus des ressources matérielles et symboliques d'autrefois. D'une part, cela porte atteinte à sa crédibilité, l'amène à redéfinir ses prérogatives et à

repérer de nouvelles niches rentières susceptibles d'entretenir sa clientèle et de reproduire les élites du pays. D'autre part, cette remise en question de l'État représente une chance pour l'émergence d'une société civile dont les IFM sont partie prenante.

Si les pays subsahariens ont été incités par les bailleurs de fonds à assainir leur gestion économique, c'est pour que ceux-là deviennent davantage attractifs aux yeux des investisseurs étrangers et pour qu'ils jouent un rôle plus actif dans une économie globalisée. Or, on sait que la globalisation va de pair avec des phénomènes d'exclusion qui, dans un contexte de crise des systèmes de redistribution traditionnels, amènent les populations à se prendre en charge. Tout comme d'autres institutions — telles que les ONG, les GIE (groupements d'intérêt économique), les ASC (associations sportives et culturelles) —, les institutions de la microfinance s'inscrivent dans ce processus de globalisation. Déchargeant l'État de certaines attributions, elles sont censées apporter une réponse active aux phénomènes d'exclusion. Pour cela, elles s'adressent directement aux bailleurs étrangers. Et désormais, c'est par le biais des dispositifs financés par l'aide décentralisée que passe la redistribution, tout en entretenant l'illusion que les problèmes de pauvreté peuvent être résolus par des techniques financières (Servet, 2002). Mais c'est aussi au sein de ces institutions d'une société civile en devenir qu'émergent de nouvelles situations rentières qui sont sans doute tout aussi créatrices de prébendes que les systèmes étatiques qui les ont précédées. Les bailleurs de fonds repèrent de nouveaux interlocuteurs dans le milieu associatif, entourent de beaucoup d'attention les intellectuels, promeuvent des formations supérieures élaborées dans les pays du Nord. Dans ce dispositif, les bureaux d'études internationaux jouent un rôle central (Sauviat, 1998).

Cela étant, les IMF ne sont opérationnelles qu'à condition de s'appuyer sur un ensemble de normes. Celles-ci consistent à susciter des rapports individualisés avec l'État, à favoriser la séparation des champs privé et public, à faire émerger des acteurs responsables ayant un rapport au temps compatible avec l'économie néo-libérale, des acteurs prêts à prendre des risques. Pour que les acteurs puissent mieux assumer ces risques qui renvoient autant à la sphère domestique qu'au monde de la micro-entreprise, les IMF proposent de plus en plus des produits de l'assurance, produits qui représentent le prolongement quasiment naturel de l'intermédiation financière (Atim, 2000 ; STEP, 2001).

Les acteurs, eux, sont preneurs pour les évolutions liées à la globalisation, à condition qu'elles soient compatibles avec leurs aspirations. Par contre, dans les cas où elles paraîtraient humainement difficiles à accepter, ils leur opposent des résistances. Ils se défendent contre le gommage des particularités, contournent les normes présentées

comme universelles et composent avec elles si le besoin s'en fait sentir. En dehors de tous les résultats chiffrables et chiffrés, c'est sans doute par sa capacité de répondre à certains desiderata des intéressés en tant qu'individus que la microfinance contribue le plus au mieux-aller des populations.

## ANNEXE I

*Le Réseau des Caisses populaires du Burkina (RCPB)*

Les Caisses populaires du Burkina occupent une place prépondérante dans le paysage de la microfinance burkinabè (Baumann, 2001). Elles représentent 77 % du marché intérieur des dépôts et 63 % des crédits, position qui place leur réseau parmi les premiers systèmes financiers décentralisés de la zone UEMOA, tels que la FECECAM (Bénin), la FENACOOPEC (Côte d'Ivoire) et la FUCEC (Togo). Ses origines remontent à 1972 (régions rurales du Sud-Ouest), mais le véritable essor date des années quatre-vingt-dix et il est lié à l'organisation des caisses sous forme de réseau (1996).

Le RCPB est une structure à trois niveaux — caisse, union, fédération — et compte plus de 120 000 membres (dont 30 % de femmes) regroupés dans 80 caisses réunissant chacune entre 7 000 et 10 000 adhérents (individus, groupements, associations villageoises) et œuvrant dans un rayon d'action d'environ 15 km. Chaque caisse dispose de trois instances administratives et gestionnaires dont les membres bénévoles sont élus lors de l'assemblée générale annuelle. Organe autonome, la caisse peut décider de l'affectation du bénéfice (ristourne aux membres, augmentation des réserves, capitalisation par le biais de l'investissement immobilier, construction d'un dispensaire, d'une école, activités promotionnelles, etc.). Malgré leur autonomie, les caisses peuvent recourir à un Fonds de développement au cas où leurs réserves ne permettraient pas de couvrir un déficit éventuel, cas fréquent des caisses de création récente.

Les caisses d'une région forment une union dotée des mêmes instances que la caisse de base ; leurs membres sont élus par les délégués des caisses. Les attributions des 24 unions vont de l'appui technique aux caisses, à la formation des employés, en passant par les études de faisabilité.

L'unité de coordination suprême est la fédération. Cette instance faîtière élabore la politique du réseau, prend les décisions relatives aux questions salariales, au plan de développement des ressources humaines, à l'informatisation, etc. Elle dispose également d'un service d'inspection et de vérification, service d'autant plus nécessaire que la législation rend désormais obligatoire l'audit des systèmes financiers décentralisés.

Grâce à la coordination entre les unions ainsi qu'à l'articulation des trois niveaux du réseau, les caisses rurales bénéficient de la grande liquidité des caisses urbaines. Ces dernières peuvent atteindre l'équilibre financier au bout de deux ou trois ans, alors que les caisses rurales enregistrent des résultats positifs au mieux après quatre ans d'existence. Selon les règles prudentielles, les dépôts ne peuvent être utilisés à la distribution de crédits qu'à concurrence de 75 %, mais en cas de besoins de refinancement, l'union peut se procurer des fonds auprès d'une autre union, moyennant une rémunération de 4 à 5 %. 6 000 fonctionnaires domiciliaires leur salaire auprès du RCPB, chiffre auquel viennent s'ajouter les 1 500 salaires du secteur privé. La domiciliation des salaires étant facturée — 1 000 francs CFA soit 1,52 € par virement —, elle contribue, avec les

intérêts débiteurs<sup>30</sup>, à la rémunération de l'épargne des caisses auprès de l'union, de même que les frais de dossier contribuent, de manière substantielle, aux sources financières des caisses.

C'est justement la prospérité relative des caisses urbaines qui devait conduire à l'introduction de la « quatrième dimension », dénomination retenue pour les caisses villageoises qui s'adressent essentiellement à une population féminine ne disposant que de ressources extrêmement réduites. Contrairement à l'idée qui a présidé à la création des caisses populaires, ces caisses villageoises s'inspirent des Grameen Bank, ce qui signifie que le crédit précède l'épargne. Il s'agit là d'une formule particulièrement bien adaptée aux couches les plus démunies. Homogénéité des populations concernées, absence d'infrastructures, caractère public des réunions de collecte de l'épargne, signes extérieurs d'identification (comme l'habillement identique des membres) caractérisent cette « quatrième dimension ». Appuyée par Freedom from Hunger, cette expérience ne se limite pas seulement à l'octroi de prêts, mais accorde une place primordiale à la sensibilisation du monde féminin quant au rôle économique de l'épargne. De même, l'éducation sanitaire fait partie intégrante des services proposés.

L'autre extrême de l'éventail des opérateurs économiques, celui des petits entrepreneurs, est également couvert par le RCPB. Lorsque les caisses populaires souhaitent octroyer un prêt de plus de trois millions francs CFA (environ 4 570 €), elles sont censées solliciter l'aval de l'Union. Compte tenu d'une demande croissante de ce type de prêts, les responsables du RCPB projettent la création d'une caisse autonome des entrepreneurs, caisse qui s'inspirera de l'expérience malienne de *Nyesigiso*. Ce projet dont la zone pilote sera la capitale et s'adressera à des entreprises individuelles ayant parfois acquis des habitudes bancaires, entraînera une approche spécifique comportant, par exemple, le relèvement de la part sociale, la possibilité de découverts, voire l'introduction de chèquiers.

Le RCPB fait preuve d'une grande souplesse par rapport au public ciblé : la gamme des produits proposés va de l'octroi d'un modeste fonds de roulement destiné aux femmes membres d'une association villageoise aux crédits mobiliers et aux crédits d'équipement en passant par les avances sur salaire. Alors que les délais d'instruction des dossiers — deux semaines au maximum, d'après les responsables — tiennent compte des contraintes économiques locales, les « banquiers de quartier » s'appuient sur des éléments faisant partie intégrante des pratiques sociales et économiques des populations concernées, notamment en ce qui concerne les méthodes de recouvrement qui vont de l'affichage public d'un débiteur retardataire — ou la simple menace de cette mesure — à la remise du titre de propriété en guise de garantie en cas d'un prêt destiné à financer l'habitat.

Si le RCPB semble être en mesure de répondre à cette double exigence qu'est la lutte contre la pauvreté d'une part, l'appui d'artisans et de petits entrepreneurs d'autre part, la cohabitation entre des caisses urbaines caractérisées par leur professionnalisme et des regroupements recourant exclusivement au bénévolat, n'est pas sans poser de problèmes : deux logiques diamétralement opposées sous-

---

30. Les dépôts des adhérents ne sont pas rémunérés. Cette non-rémunération semble cependant largement compensée par l'atout que représente la sécurisation de l'épargne.



tendent ces deux types d'associations et pour qu'il puisse y avoir coexistence fructueuse, un certain sens civique est requis. Le succès des caisses urbaines risque d'entraîner un mouvement d'autonomisation par rapport aux regroupements villageois qu'ils subventionnent. De plus, il faudrait compter avec les susceptibilités des milieux bancaires devant une expérience qui pourrait leur porter ombrage. Et comme pour d'autres IMF de la sous-région, la faible implication des adhérents urbains dans la vie mutualiste n'est pas sans danger pour la pérennité de l'expérience.

*Sources* : RCPB, s.d., *D'hier à demain*, s.l., 10 p., entretiens avec les responsables en 2000.

## ANNEXE II

### *La microfinance au Sénégal : bref état des lieux*

Que l'on prenne en considération le plan institutionnel ou le taux de pénétration et l'évolution des flux financiers, c'est sans doute au Sénégal que, parmi tous les pays de l'UMOA, la microfinance se porte le mieux. En effet, avec 130 structures enregistrées par le projet PARMEC, la moitié des structures recensées dans l'UMOA sont basées au Sénégal<sup>31</sup>. Alors que la grande majorité se caractérisent par l'épargne préalable à l'octroi d'un prêt, les expériences de crédit direct (épousant le modèle de la Grameen Bank) représentent l'exception. Les projets à volet de crédit sont en diminution, signe d'une approche plus pragmatique des questions de financement et reconnaissance implicite par les bailleurs de la professionnalisation des intermédiaires financiers.

Désormais 18 % des familles sénégalaises ont accès à la microfinance. La répartition du sociétariat se caractérise par une forte concentration, car trois structures réunissent 77 % des adhérents (Crédit mutuel du Sénégal, PAMECAS et Femmes de Dakar). À part l'évolution spectaculaire du PAMECAS (Partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit au Sénégal, 25 000 membres), on notera que la Mutuelle d'épargne et de crédit de l'UNACOIS (Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal, syndicat composé essentiellement de commerçants) réunit plus de 1 300 membres. Dans l'ensemble, les femmes représentent 42 % des membres individuels, chiffre qui incite à relativiser l'argument selon lequel la microfinance serait quasi exclusivement une « affaire de femmes ».

Trois structures mobilisent également 85 % des dépôts (Crédit mutuel du Sénégal, PAMECAS, ACEP). La totalité des dépôts (près de 14 milliards F. CFA en 1999, soit 21,3 millions €) représente 5,3 % du dépôt d'épargne dans les

---

31. D'autres recensements créditent le Sénégal de davantage d'expériences de microfinance. On pense notamment aux travaux de Dyna-Entreprises (<info@dynaentreprises.com >).

banques classiques. On remarque par ailleurs que les ressources proviennent à raison de 57 % des dépôts, en baisse continue au profit du renforcement des fonds propres (37 %), 6 % des lignes de crédit. Tout comme les dépôts, les prêts distribués sont en augmentation constante (encours de crédits : 14,5 milliards F. CFA, soit 22,1 millions € fin 1999 ; 16 milliards, soit 24,4 millions € en 2001).

En ce qui concerne l'articulation avec les banques classiques, plus d'un quart des ressources sont placées auprès des banques. 70 % de ces dépôts sont des dépôts à terme et essentiellement le fait du Crédit mutuel, alors que les petites structures mutualistes optent pour les dépôts à vue, garantissant la sécurité et la liquidité de l'épargne de leurs membres.

On signalera également la contribution des IMF à la création d'emplois directs. Ils emploient 1 054 personnes, chiffre qui correspond à 40 % du salariat total des métiers de la finance. À ces emplois, il convient d'ajouter les emplois indirects au sujet desquels les évaluations divergent.

Côté institutionnel, c'est la cellule AT-CPEC, créée en 1992, qui est chargée de veiller sur la conformité des opérations par rapport à la législation ; elle compte désormais une quinzaine de personnes (dont la moitié possèdent un diplôme d'enseignement supérieur) et l'équipe est dotée de moyens informatiques permettant le suivi des 506 caisses agréées ou conventionnées. De son côté, la BCEAO (Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest) a créé, en 1998, un service spécifique chargé des systèmes financiers décentralisés (Mission pour la réglementation et le développement de la microfinance, MRDM) dont fait également partie intégrante le projet PARMEC<sup>32</sup>. On notera enfin l'implication du milieu de la recherche dans le mouvement de la microfinance : le BIT vient de lancer un programme de recherche, « ELIFID, Effet de la libéralisation du secteur financier sur les défavorisés » (Programme Finance et Solidarité, BIT).

Malgré l'évolution tout à fait positive de la microfinance au Sénégal, il n'en reste pas moins que des progrès non négligeables devront être accomplis. En effet, les relations avec les banques restent timides, car — hormis la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal — ces dernières sont peu enclines au refinancement des IMF et réclament l'existence préalable d'un fonds de garantie. De plus, la moitié seulement des IMF sont en totale conformité avec la loi. Le respect des règles prudentielles reste donc une priorité absolue.

*Sources* : PA-SMEC 2000a et 2000b ; Mission pour la réglementation et le développement de la microfinance/BCEAO, 2001 ; *Le Soleil*, 11 juillet et 18 juillet 2000, Dossier « Épargne et crédit populaire » ; entretiens avec des responsables des structures d'encadrement et des IMF.

---

32. Projet d'appui à la réglementation des mutuelles d'épargne et de crédit des pays de l'UMOA. Ce projet a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la législation et de la mise en place de banques de données (PA-SMEC, 2000a et 2000b). La création de la MRDM semble avoir porté atteinte au dynamisme du projet qui, par ailleurs, a pris fin en juin 2002.

## BIBLIOGRAPHIE

- ATIM Chris (2000), *Contribution des mutuelles de santé au financement, à la fourniture et à l'accès aux soins de santé. Synthèse des travaux de recherche menés dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre*. Washington, USAID, 69 p.
- BAUMANN Eveline (1998), « 15 % ? Mais c'est trop cher ! » Coût du crédit et représentation du temps en milieu populaire à Dakar », in SERVET J.-M., VALLAT D. (eds), *Exclusion et liens financiers. Rapport 1997*. Paris, Éditions AEF/Montchrestien, p. 34-41.
- BAUMANN Eveline (1999), « Société civile et microfinance. Réflexions à partir d'exemples ouest-africains », in SERVET J.-M. (ed.), *Exclusion et liens financiers, Rapport du Centre Walras 1999/2000*. Paris, Economica, p. 291-304.
- BAUMANN Eveline (2001), « Burkina Faso : heurs et quelques malheurs de la microfinance », in SERVET J.-M., VALLAT D. (eds.), *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 2001*. Paris, Economica, p. 214-226 [préface de Laurent Fabius].
- BAUMANN Eveline (2003), « Marché du travail, réseaux et capital social. Le cas des diplômés de l'enseignement supérieur au Sénégal », in LEIMDORFER F., MARIE A. (eds.), *L'Afrique des citadins. Sociétés civiles en chantier, Abidjan. Dakar*, Paris, Karthala, p. 219-292.
- BCEAO, BOAD, UEMOA (2002), *Banque régionale de solidarité. Étude de faisabilité du groupe de la Banque régionale de solidarité. Situation consolidée*. Table ronde des partenaires au projet, Dakar, 11 février 2002. Dakar, janvier, 115 p.
- BUCKLEY Graeme (1997), « Microfinance in Africa. Is it either the Problem or the Solution ? », *World Development*, 25 (7), juillet, p. 1081-1093.
- DIOP Momar-Coumba, DIOUF Mamadou, DIAW Aminata (2000), « Le baobab a été déraciné. L'alternance au Sénégal », *Politique africaine*, n° 78, p. 157-179.
- DOLIGEZ François (2002), « Dix ans d'études de l'impact de la microfinance : synthèse de quelques observations de terrain », in SERVET Jean-Michel, GUÉRIN Isabelle (eds) (2002), *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 2002*, préface d'Élisabeth Guigou. Paris, Economica, p. 88-112.
- GENTIL Dominique (2001), « Les logiques de la microfinance », *Séminaire « Mondialisation et coopération internationale »*. Forum de Delphes, Delphes, octobre, 17 p.
- GENTIL Dominique (2002), « Au bord du gouffre » in SERVET, GUÉRIN (eds), *op. cit.*, p. 40-48.
- GESCIVIA-Groupe d'études sur la société civile dans les villes africaines (éd.) (1998), *Individualisations citoyennes et développement d'une société civile : Abidjan*, Dakar. Rapport de recherche pour le compte du ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie. Paris, Université de Paris I, IEDES, GESCIVIA (Groupe d'études sur la société civile dans les villes africaines), 283 p.

- GIBBONS David S., MEEHAN Jennifer W. (2002), *Financing Microfinance for Poverty Reduction*. Document préparatoire pour le sommet mondial de la microfinance, New York, novembre 2002, 35 p. [www. microcreditsummit.org/papers].
- GUÉRIN Isabelle (2000), « Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance ». Thèse de doctorat en sciences économiques. Lyon, Université Lumière Lyon 2, École doctorale de sciences humaines et sociales. 627 p.
- HEYDE Gerda, ABDELKADER Isselmou (2001), *Projet de réduction de la pauvreté*. Nouakchott, Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion, décembre, 62 p.
- HOLLIS Aidan, SWEETMAN Arthur (1998), « Microcredit : What can we learn from the past ? », *World Development*, 26 (10), oct., p. 1875-1891.
- IRAM (2001), *Viabilité et impacts de la microfinance. Bilan & perspectives*. Compte rendu des Journées d'études IRAM, 7-8 septembre 2001. Paris, IRAM, 20 p.
- KABEER Naila (2001), « Conflicts over Credit : Re-Evaluating the Empowerment Potential of Loans to Women in Rural Bangladesh », *World Development*, vol. 29, n° 1, p. 63-84.
- KIMMERLE Heinz (1998), « The Concept of Time as a Key-notion for New Ideas about Development », in DIAGNE (S.B.), KIMMERLE (H.) (eds), *Temps et développement dans la pensée de l'Afrique subsaharienne*, Amsterdam, Rodopi, p. 15-30 [Studien zur interkulturellen Philosophie 8].
- LEIMDORFER François, MARIE Alain (eds.), (2003), *L'Afrique des citoyens. Sociétés civiles en chantier, Abidjan. Dakar*. Paris, Karthala, 402 p.
- LELART Michel (1996), « La nouvelle loi sur les mutuelles d'épargne et de crédit dans les pays de l'UEMOA (Loi PARMEC) ». Orléans, institut orléanais de finance, faculté de droit, d'économie et de gestion, 22 p. [Document de recherche, 17-96/10/EI].
- MBODJI Mamadou (2002), « Le Sénégal entre ruptures et mutations. Citoyennetés en construction », in DIOP (M.C.), *Le Sénégal contemporain*. Paris, Karthala, p. 575-600.
- MARIE Alain et al. (1997), *L'Afrique des individus*. Paris, Karthala, 438 p.
- MISSION POUR LA RÉGLEMENTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MICROFINANCE, BCEAO (2001), *Évolution de systèmes financiers décentralisés dans les pays de l'UMOA*. Dakar, s.d., 14 p.
- MIZRUCHI Mark S., STEARNS Linda Brewster (1994), « Money, Banking, and Financial Markets » in SMELSER N.J., SWEDBERG R., *The Handbook of Economic Sociology*, Princeton/New York, Princeton University Press/Russell Sage Foundation, p. 313-341.
- MOSLEY Paul, HULME David (1998), « Microenterprise Finance : Is there a Conflict between Growth and Poverty Alleviation ? », *World Development*, 26 (5), may, p. 783-790.
- MURDOCH Jonathan (2000), « The Microfinance Schism », *World Development*, vol. 28 (4), p. 617-629.

- PA-SMEC (Programme d'appui aux structures mutualistes ou coopératives et de crédit), BCEAO, (2000a), *Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés. 1998. Sénégal*. Dakar, BIT, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Mission pour la réglementation et le développement de la microfinance), 41 p. + Annexes.
- PA-SMEC (Programme d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit), BCEAO (2000b), *Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés. 1998. UMOA*. Dakar, BIT, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Mission pour la réglementation et le développement de la microfinance), 76 p.
- SAUVIAT Catherine (1998), « Services informationnels, nouvelle division du travail et mondialisation sélective », *Revue de l'IRES*, n° 27, printemps-été, p. 23-48.
- SERVET Jean-Michel (2002), *Mondialisation, développement et microfinance*. Conférence probatoire. Genève, IUED, mai, 8 p.
- SERVET Jean-Michel, GUÉRIN, Isabelle (eds) (2002), *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 2002*, préface d'Élisabeth Guigou. Paris, Economica, p. 88-112.
- SIMMEL Georg (1991), *Philosophie des Geldes*, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 787 p. [1<sup>e</sup> édition 1900].
- STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté), BIT (2001), *Micro-assurance santé en Afrique. Guide en gestion administrative et financière des mutuelles de santé*. Dakar, BIT, 228 p.
- WEBER Max (1995), « Wirtschaft und Gesellschaft » in *Schriften zur Soziologie*. Stuttgart, Reclam, p. 79-312. [1<sup>e</sup> édition 1914].

Baumann Eveline. (2003)

Micro-finance et pluralités des normes : réflexions à partir  
d'expériences ouest-africaines

In : Hours Bernard (ed.), Sélim Monique (ed.). Solidarités et  
compétences : idéologies et pratiques

Paris : L'Harmattan, 137-165. (Travail et Mondialisation)

ISBN 2-7475-4836-8